



Location d'une maison: loi sur les animaux

Par **lili**, le **08/05/2008** à **17:54**

bonjour, étant propriétaire d'une maison que je souhaite louer, j'aurais aimé savoir si je peux interdire des animaux pour ne pas qu'il y est trop de dégats que la maison reste nickel! sachant que le futur locataire sera prévenu avant la signature du contrat! est-ce qu'il y a des lois sur ce sujet?
merci d'avance

Par **jeetendra**, le **08/05/2008** à **18:45**

bonsoir, vous ne pouvez pas dans un contrat de bail interdire au futur locataire la présence d'un animal de compagnie, sauf si il s'agit d'un chien appartenant à la première catégorie exemple un pitbul, cordialement